

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrick CHARLES,  
M. Arnaud HOURDIN.

**Sont excusés :**

**Les Vice-présidents :**

M. Philippe BENASSAYA,  
M. Olivier DELAPORTE, représenté par M. Pierre SOUDRY.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

-----

**OBJET : Autorisation donnée au Président de déposer une demande de déclaration préalable pour la plantation de 56 Tilleuls sur le double alignement nord de l'ancienne Allée Royale de Villepreux.**

**Le Bureau, légalement réuni le 11 janvier 2018 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,**

Vu la loi votée le 7 juillet 2016, dite loi « CAP », relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, qui étend le champ d'intervention de l'architecte des Bâtiments de France dans les zones protégées ;

Vu le décret du 7 juillet 2000, portant le classement des sites, dont celui de la Plaine de Versailles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°2015-12-02, du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015, portant sur l'acquisition d'un terrain appartenant à la ville de Marly-le-Roi et située sur la Commune de Saint-Cyr-l'École ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant délégations de compétences au Bureau et au Président ;

-----

Dans le cadre de sa compétence aménagement du territoire, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite mettre en œuvre un projet de réhabilitation d'une ancienne perspective, l'Allée royale de Villepreux, en prolongement de l'axe du Grand Canal du Parc du château de Versailles, classé au patrimoine mondial de l'Unesco. La première phase de cet aménagement concerne une emprise entre la grille royale et l'autoroute A12, sur une largeur de 97 mètres environ, avec l'aménagement d'un double alignement côté Allée nord et côté Allée sud.

Dans le cadre des acquisitions foncières liées à ce projet d'aménagement, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a acquis la parcelle des anciens terrains de sport, qui appartenait à la ville de Marly-le-Roi. Celle-ci a fait l'objet de travaux de nettoyage, d'apport de terres excavées et de terrassement par le syndicat HYDREAULYS.

Aussi, dans l'attente des travaux définitifs de restauration, qui nécessitent encore la maîtrise foncière de deux terrains, il est envisagé de procéder sur ce terrain à une évocation de l'alignement Nord, avec la plantation de 56 arbres dont l'essence utilisée sera le Tilleul, dans la continuité de l'alignement réalisé par le Château de Versailles à l'intérieur du domaine royal.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

-----

#### DÉCIDE :

- 1) *d'autoriser le Président à déposer une déclaration préalable pour la plantation des 56 arbres dont l'essence est le Tilleul ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente ;*
- 3) *que les dépenses correspondantes concernant les travaux sont inscrites au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 612 : «Allée Royale», nature 2121 : «Plantation d'arbres et d'arbustes », fonction 824 : «Aménagement » ;*
- 4) *que Monsieur le Directeur général des services et M. le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 5) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
  - *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
  - *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

*Nombre de présents : 19*

*Nombre de suffrages exprimés : 16*

*Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,  
Le 11 janvier 2018.



Pour le Président et par délégation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services